



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de construction d'une déchèterie et un tiers lieu à ST CAPRAIS DE BORDEAUX (33880) SEMOCTOM

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 16 novembre 2026 à 16:00

Modification non-substantielle du 16/10/2026

Modification non substantielle du 22/10/2026 page 13

SEMOCTOM

9 route d'Allégret
33670 SAINT-LEON

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de construction d'une déchèterie et un tiers lieu à ST CAPRAIS DE BORDEAUX (33880) SEMOCTOM
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	17
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de regroupement	Aucune forme de regroupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Obligatoire pour les lots 1, 2 et 3

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	7
2.5 - Développement durable	8
3 - Les intervenants.....	9
3.1 - Maîtrise d'œuvre	9
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	9
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	9
3.4 - Contrôle technique	9
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	9
4 - Conditions relatives au contrat.....	10
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	10
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	10
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	10
5 - Contenu du dossier de consultation	10
6 - Présentation des candidatures et des offres	11
6.1 - Documents à produire	11
6.2 - Présentation des variantes	13
6.3 - Visites sur site	13
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	13
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	13
7.1 - Transmission électronique.....	13
7.2 - Transmission sous support papier	16
8 - Examen des candidatures et des offres.....	16
8.1 - Sélection des candidatures	16
8.2 - Attribution des marchés	16
8.3 - Suite à donner à la consultation	17
9 - Renseignements complémentaires	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
9.2 - Procédures de recours	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de construction d'une déchèterie et un tiers lieu à ST CAPRAIS DE BORDEAUX (33880) SEMOCTOM

Lieu(x) d'exécution :

52 Route de Créon

33880 Saint-Caprais-de-Bordeaux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 17 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	GESTION DES TERRES
02	VRD
03	GROS OEUVRE
04	CHARPENTE METALLIQUE / BOIS
05	CVC PLOMBERIE
06	CFO-CFA
07	AMENAGEMENTS PAYSAGERS
08	BARDAGE BOIS
09	COUVERTURE/ETANCHEITE
10	BARDAGE METALLIQUE
11	MENUISERIES EXTERIEURES
12	PLATRERIE / FAUX PLAFOND
13	MENUISERIES INTERIEURES
14	CARRELAGE / FAIENCE / SOL SOUPLE
15	SERRURERIE
16	PEINTURES / NETTOYAGE

Lot(s)	Désignation
17	ASCENSEURS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction
45211350-7	Travaux de construction de bâtiments multifonctionnels

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112400-9	Travaux d'excavation
01	45112210-0	Travaux de décapage de terre végétale
02	45100000-8	Travaux de préparation de chantier
02	45111290-7	Travaux préparatoires de viabilité
02	45112500-0	Travaux de terrassement
03	45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
03	45223220-4	Travaux de gros œuvre
04	45261100-5	Travaux de charpente
05	45330000-9	Travaux de plomberie
05	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
06	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
06	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
07	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
08	45262650-2	Travaux de bardage
09	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
09	45261213-0	Travaux de couverture métallique
09	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
10	45262650-2	Travaux de bardage

Lot(s)	Code principal	Description
11	45421000-4	Travaux de menuiserie
11	45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
12	45410000-4	Travaux de plâtrerie
13	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
14	45431100-8	Carrelage de sols
14	45432000-4	Travaux de pose de revêtement de sols et de murs et pose de papiers peints
15	44316500-3	Serrurerie
16	45442100-8	Travaux de peinture
16	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
16	44111400-5	Peintures et revêtements muraux
16	45452000-0	Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments
17	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
02	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
03	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
04	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
05	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
06	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
07	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
08	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
09	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
10	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
11	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
12	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
13	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
14	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
15	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
16	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.
17	Exigence minimale et fonctionnelle du cahier des charges. Elles devront faire l'objet d'une notice descriptive et argumentaire.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

LOT	Description
05	Récupération d'eau de pluie
06	Installation photovoltaïque
06	Stores électriques
09	Remplacement de l'isolation en couverture par de l'isolation en fibre de bois
10	Suppression de l'isolant laine de roche dans les bardage double peau et remplacement pour un système d'isolation en fibre de bois
11	Stores intérieurs à manœuvre manuelle
11	Stores électriques

12	Remplacement des cloisons à ossatures métalliques par des cloisons à ossatures bois avec remplissage biofib.
12	Remplacement des doublages à ossatures métalliques par des doublages à ossatures bois avec remplissage biofib
14	Remplacement du sol lino par du sol vinyle

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental et social dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le SEMOCTOM souhaite faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les opérateurs économiques qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, l'opérateur économique choisi, quel qu'il soit, s'engage, pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, telle que définie au C.C.A.P.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera jugée irrégulière au sens de l'article L.2152-2 du code de la commande publique.

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Gironde se tient à la disposition des opérateurs économiques pour les informer des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion.

Contact :

Adeline GUYON, Chargée de relations entreprises, Service Insertion et Dispositif RSA, Bureau Inclusion Active, Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité

06.19.91.85.86

E mail : a.guyon@gironde.fr

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BYAA ARCHITECTES
15 Rue Montesquieu
33500 Libourne

Tél. : 05 57 51 15 95

Courriel : contact@byaa.fr

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE
ZI Avenue Gay Lussac
33370 Artigues-près-bordeaux

Tél. : 05 56 77 39 73

Courriel : batiment.bordeaux@apave.com

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ELYFEC
29 rue Condorcet
38090 VAULX MILIEU

Tél. : 0474828989

Courriel : contact@elyfec-sps.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques communes à tous les lots (CCTC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes par lot
- Le dossier de pièces techniques

Les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://marches-publics.info>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est

décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 du code de la commande publique	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat	Non
Une lettre de candidature avec en cas de groupement l'habilitation du mandataire par ses co-traitants	Non
L'attestation sur l'honneur relative aux sanctions applicables dans le cadre de la commande publique aux personnes, organismes ou entités détenant des liens avec la Russie	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
----------	-----------

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels y compris décennale et en matière de réemploi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et permettant de juger la valeur technique et la performance environnementale	Non
Le planning des travaux intégrant notamment le délai d'approvisionnement des fournitures	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat permettant de juger la valeur technique et la performance environnementale	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) et le Schéma d'Organisation du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite du site est obligatoire pour les lots 1, 2 et 3. Elles auront lieu le 21 et 22 octobre après-midi en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Vous pouvez confirmer votre présence par mail à l'adresse suivante :

regis-peaudecerf@semotom.com

Une visite est ajoutée le 29/10 après-midi. Vous pouvez confirmer votre présence à l'adresse mail ci-dessus.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les copies de sauvegarde pourront être remises en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

SEMOCTOM
9, route d'Allégret
33670 SAINT-LEON

à l'accueil administration de 9 h à 17h30.

ou par pli recommandé avec avis de réception, à la même adresse.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée sur la plateforme acheteur de la même façon que lors du dépôt d'une offre. L'enveloppe devra être nommée "COPIE DE SAUVEGARDE". A défaut, elle sera considérée comme une seconde offre se substituant à la première.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
Formats de fichiers couramment utilisés tels que : -formats de la suite bureautique OpenOffice (.odt, .ods) -format Adobe Acrobat (.pdf) -format Microsoft Word (.doc) -format Microsoft Excel (.xls) -format Mensura (.msa)

La taille maximum acceptée pour un fichier est de 500 Mo, mais le nombre de fichiers est illimité ainsi que la taille totale de tous les fichiers cumulés.

La signature de l'acte d'engagement au stade de la remise des offres est préconisée. Elle ne sera exigée que pour l'attributaire du marché, celle-ci pourra prendre la forme d'une signature électronique ou de la copie scannée de l'acte d'engagement signé manuellement.

Dans le cas d'une signature électronique, elle devra être individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié ou une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité

fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 16 novembre 2026 à 16:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations jugé sur la base des DPGF	40.0
2-Valeur technique	40.0

<i>2.1- Moyens humains et moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution du chantier</i>	<i>10.0</i>
<i>2.2- Moyens mis en œuvre pour respecter le planning prévisionnel du chantier et pour son optimisation, temps des tâches</i>	<i>10.0</i>
<i>2.3- Modes opératoires et procédures d'exécution y compris sur la sécurité</i>	<i>10.0</i>
<i>2.4- Qualité des matériaux, fiches techniques des produits mis en œuvre</i>	<i>10.0</i>
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0
<i>3.1-Part de matériaux biosourcés et issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage</i>	<i>10.0</i>
<i>3.2-Démarche en faveur de l'économie circulaire dans le cadre de l'exécution des prestations</i>	<i>5.0</i>
<i>3.3-Performance en matière de gestion des déchets (réduction, valorisation, recyclage et tri)</i>	<i>5.0</i>

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi de la demande par le candidat.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur de la réponse aux candidats ayant retiré le DCE.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

BP 947

33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Bordeaux (coordonnées ci-dessus)

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : CCIRA de Bordeaux

Les coordonnées de cet organisme sont disponibles via ce lien : <https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique/reglement-amiable-des-differends>